

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Mars 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DGA-E – SERVICE DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET DU TOURISME

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/06

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention.

- Ensemble du Département.

RÉSUMÉ : l'Union Départementale des Offices de Tourisme et de Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne est un acteur privilégié du tourisme et regroupe 35 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Une convention de partenariat d'une durée de trois ans, a été signée entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme et l'UDOTSI, le 8 juillet 2009 et contractualise des objectifs partagés, prenant en compte les orientations du Schéma Départemental du Tourisme, adopté à la Séance du 29 mai 2009. Le Département verse chaque année à l'UDOTSI, une subvention de fonctionnement pour lui permettre de mener à bien ces différents objectifs. Pour 2010, je vous propose l'attribution d'une subvention de 43 400 €, stable par rapport à 2009.

L'UDOTSI, est une association qui joue un rôle primordial en fédérant les 21 Offices de Tourisme et 14 Syndicats d'Initiative qui recouvrent ainsi l'ensemble du Département. Chaque année, l'Assemblée départementale lui attribue une subvention de fonctionnement, pour lui permettre de mener à bien ses actions touristiques sur le Département.

Une convention de partenariat entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme et l'UDOTSI de Seine-et-Marne, a été signée pour une durée de trois ans, le 8 juillet 2009.

Dans le cadre de son article n° 4, il est précisé que : « *Chaque année, un avenant financier à ladite convention sera signé pour déterminer le renouvellement et le montant de la participation départementale en 2010 et 2011* ».

Les axes de partenariat entre le Département et l'UDOTSI en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne, portent sur les points suivants :

- Renforcement de l'approche marketing, par la mise en réseau de la commercialisation en ligne via les OTSI,
- Renforcement et optimisation des outils de formation et de recherche et professionnalisation des acteurs,
- Soutien des projets touristiques de demain par l'accompagnement des initiatives par la constitution d'un réseau départemental d'ingénierie et d'expertise performant, à la disposition des prestataires touristiques,
- Renforcement de la politique des pôles Touristiques régionaux,
- Soutien aux grands événementiels à vocation touristique et correspondant aux ambitions départementales, en terme de communication auprès des OTSI,
- Contribution à l'organisation d'animations confiées au Comité Départemental du Tourisme, telles que les concours de Villes et Villages Fleuris...
- Intensification des démarches « Qualité », des labels existants « Tourisme & Handicap » et à venir,
- Amélioration de l'accueil et de l'information sur les territoires, en accompagnant le Comité Départemental du Tourisme, notamment dans le projet de création d'une plate-forme de distribution départementale,
- Développement de l'observatoire et de la veille stratégique,
- Renforcement du rôle et de la place des seine-et-marnais dans le projet de développement touristique, par la sensibilisation des OTSI pour qu'ils contribuent à développer, chez les seine-et-marnais, un sentiment d'appropriation des richesses départementales.

En 2009, l'UDOTSI, en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme, a assuré différentes missions :

- L'actualisation de la base de données « Tourisme web », permettant la diffusion et la mise à jour de tous les prestataires touristiques du Département,
- La sensibilisation des acteurs du Tourisme au mouvement « Tourisme & Handicap » (participation aux visites d'évaluation des sites et suivi des sites pour accéder au label),

- L'organisation avec le Comité Départemental du Tourisme de la « Bourse d'échanges » permettant à l'ensemble des acteurs du tourisme de se fournir en documentation,
- L'équipement des OTSI en présentoirs de documentation,
- L'accompagnement des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative dans une démarche de professionnalisation de leurs salariés. A ce titre, l'UDOTSI assure encore la gestion de deux postes en « Emploi Tremplin » qui sont mis à disposition d'Offices de Tourisme seine-et-marnais.

Le montant de la subvention de fonctionnement versé par le Département à l'UDOTSI en 2010, représente un total de **43 400 €**, pour un budget global de 64 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce projet d'avenant et s'il recueille votre accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/06 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BALLOT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Mars 2010

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de
Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la
convention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la convention de partenariat entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme et
l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne, de la
Séance du 26 juin 2009,

Vu la délibération n° 6/06 du Conseil général du 29 janvier 2010, approuvant le Budget primitif,

Vu la délibération n° 7/01 du Conseil général du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats
d'Initiative de Seine-et-Marne, pour l'exercice 2010, une subvention de fonctionnement d'un montant
total de **43 400 €** prélevée sur l'enveloppe 2010 "Développement économique / Tourisme" sur
l'opération "Subvention de fonctionnement à l'UDOTSI".

Article 2 : d'approuver l'avenant financier à la convention de partenariat entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

Avenant financier à la convention de partenariat entre le Département,

Le Comité Départemental du Tourisme,

et

L'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 26 mars 2010,

ci-après dénommé « le DEPARTEMENT »

D'UNE PART,

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, représenté par le Président du Comité Départemental du Tourisme, dont le siège est à l'Hôtel du Département 77010 Melun cedex,

ci-après dénommé « le CDT »

D'UNE PART,

ET

L'UNION DEPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE DE SEINE-ET-MARNE », association, régie par la loi de 1901, dont le siège est à Lagny-sur-Marne (77400), 1 Place de la Fontaine, représentée par son Président, Monsieur Paul-Noël de HAUT de SIGY,

ci-après désignée « l'UDOTSI »,

D'AUTRE PART.

L'ensemble des soussignés étant ci-après dénommé collectivement, les « PARTIES ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Par convention en date du 8 juillet 2009, le Département, le « CDT » et « l'UDOTSI », ont convenu des modalités de leur coopération en vue d'optimiser et favoriser le développement touristique du Département, dans le cadre du schéma Départemental du Tourisme 2009-2013.

En application de l'article 4 de ladite convention, il convient de conclure pour l'année 2010, le présent avenant, afin de déterminer la participation départementale à l'encontre de « l'UDOTSI ».

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions de la convention initiale signée le 8 juillet 2009, relative au montant accordé à « l'UDOTSI », pour contribuer au fonctionnement de la dite association.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS

Il est inséré une annexe à l'avenant de la convention dans son article 4, relatif au montant accordé à « l'UDOTSI », comme suit :

« Montant de la Subvention », une subvention de fonctionnement à hauteur de **43 400 €** (quarante trois mille quatre cents euros) est allouée à « l'UDOTSI » pour l'année 2010.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant financier prendra effet à compter de sa date de signature par les « PARTIES ».

Fait en trois exemplaires originaux, à Melun le

Le Président du Comité Départemental du Tourisme
de Seine-et-Marne,

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne,

Lionel WALKER

Vincent ÉBLÉ

Le Président de l'Union Départementale
des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
de Seine-et-Marne

Paul-Noël de HAUT de SIGY

